AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0503
FR0000120172-FS0148

22 février 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 21 février 2017, la société JP Morgan Chase & Co. (270 Park Avenue, New York, NY10167, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 15 février 2017, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities plc[1], JP Morgan Securities LLC[1] et JP Morgan Whitefriars Inc.[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société CARREFOUR et détenir indirectement, 38 681 533 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 4,36% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JP Morgan Securities plc	38 387 034	5,08	38 387 034	4,32
JP Morgan Securities LLC	4 476	ns	4 476	ns
JP Morgan Whitefriars Inc.	290 023	0,04	290 023	0,03
Total JP Morgan Chase & Co.	**38 681 533**	**5,12**	**38 681 533**	**4,36**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CARREFOUR hors marché.

À cette occasion, la société JP Morgan Securities plc a franchi en hausse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 5 824 900 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 5 377 100 actions CARREFOUR résultant de la détention de 5 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 17 février 2017 et le 15 juin 2018 et exerçables à des prix compris entre 20 € et 29 € par action CARREFOUR, et (ii) 447 800 actions CARREFOUR résultant de la détention de 3 contrats « *physical-settled put option »* à dénouement physique, exerçables entre le 17 mars 2017 et le 15 septembre 2017, exerçables à des prix compris entre 21 € et 23 € par action CARREFOUR ;

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir 251 563 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 000 actions CARREFOUR résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 17 février 2017 et exerçables à des prix compris entre 24 € et 25 € par action CARREFOUR, (ii) 47 581 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 3 contrats « *physically-settled equity linked note* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 18 avril 2017 et le 26 février 2018 et exerçables à des prix compris entre 22,29 € et 22,67 € par action CARREFOUR, et (iii) 3 982 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 756 235 154 actions représentant 887 587 696 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

contrat « *physically-settled decumulator* » à dénouement physique arrivant à échéance le 22 septembre 2017 et exerçables à un prix unitaire de 25,56 € par action CARREFOUR ; et

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 4 476 actions CARREFOUR (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 24 921 893 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 21 354 236 actions au titres de 26 contrats « *cash-settled forward* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 septembre 2017 et le 23 mars 2018, au prix unitaire par action CARREFOUR de 28,93 €, et (ii) 3 567 657 actions au titres de 46 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 31 mars 2017 et le 3 février 2022 ; et

- la société JP Morgan Whitefriars Inc. a précisé détenir 24 631 actions CARREFOUR (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 15 518 actions au titres de 2 contrats « *cash-settled share basket swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 16 janvier 2018 et le 17 janvier 2018, et (ii) 22 942 actions au titres de 4 contrats « *cash-settled equity linked note* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 27 juillet 2017 et le 19 août 2018, au prix unitaire par action CARREFOUR compris entre 22,54 € et 52,14 €.